



Art 1 : ORGANISATEUR

L'Association " Courir en Briançonnais " en collaboration avec l'Office du Tourisme de Montgenèvre organise le 03 Février 2019, le 8 ème Snow Race de Montgenèvre. Course à pied sur neige reliant la station de Montgenèvre au fort des gondrans sur le versant nord et le rocher dizeur sur le versant sud de la station de Montgenèvre ouvert à tout licencié ou non à partir de la catégorie espoir pour la Snow Race et cadet pour le Tour du bois.

Art 2 : INSCRIPTION

Les bulletins d'inscriptions pourront être pris ou demandés à l'office de Montgenèvre et envoyées à Patrick MICHEL : " Courir en Briançonnais " , 84B Route de Grenoble, 05100 BRIANCON. Taxe d'inscription : 25 € , 30 € à partir du 1er Janvier 2019 (Attention strictement limité à 400 participants). Inscription en ligne sur : www.genialp.com

Art 3 : EPREUVES

Deux épreuves seront au programme :

1ère Epreuve : La Snow Race de Montgenèvre – Course pédestre sur piste damée d'une longueur d'environ 22 km et 1000 m de dénivelé positif .Départ 8h45' . Certificat médical précisant l'aptitude de la course à pied en compétition ,photocopie de la licence FFA ou Pass Running ou licence FFTRI , FFCO, FFPM ou licence FIDAL datant de moins d'un an . A partir de la catégorie espoir. Barrières horaires : 11h15 :14ème km : ravitaillement de Montgenèvre. - 12h30 aux ravitaillement des terrasses 20ème km

2ème Epreuve : Le Rocher Diseur – Course pédestre sur piste damée d'une longueur d'environ 11 km et 450 m de dénivelé positif. Départ 8h55'- Départ et arrivée Front de neige. Certificat médical précisant l'aptitude de la course à pied en compétition ou la photocopie de la licence FFA ,Pass Running ou licence FFTRI ,FFCO ,FFPM et FIDAL .A partir de la catégorie cadet avec autorisation parentale. Ouvert également aux marcheurs. Barrière horaire : 11h00 aux ravitaillement des terrasses 8,5km

Art 4 : RAVITAILLEMENT

La Snow Race de Montgenèvre : 8ème km sommet des gondrans, 14 ème km village de Montgenèvre , 20ème km : les terrasses du Chalvet. Le Tour du bois – Rocher dizeur : 8 ème km les terrasses du Chalvet. Le ravitaillement comprendra solides, liquides, chauds et froids.

Art 5 : CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Pour le Snow Race de Montgenèvre et le tour du bois, il sera établi un classement général , des lots seront attribués au premier de chaque catégories, cadet, Junior, Espoir, Senior, V1, V2 ,V3, V4. Tous les participants du Snow Race de Montgenèvre et du tour du Bois se verront offrir un cadeau à l'inscription (300 premiers inscrits), un textile ou autre à l'arrivée, l'envoi du journal avec les résultats et un repas. Possibilité de réserver un repas accompagnateur sur le bulletin d'engagement en ligne ou papier. L'épreuve compte pour le **Run Azur – Trophée des Neiges**
Remise des prix : 14h00, maison du village Montgenèvre

Art 6 : SECURITÉ ET ASSURANCE

Les secours sont assurés par le service des Pistes de Montgenèvre et la protection civile de Briançon, une liaison radio relaie les suiveurs et contrôleurs des courses, un contrat de responsabilité civile a été souscrit auprès de la MAIF . Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Loi 2002-73 du 17 janvier 2002 « Courir en Briançonnais » décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance immédiate ou future.

Art 7 : MATÉRIELS

Les concurrents doivent être chaussés et habillés convenablement (collant long, blouson thermique, gants, bonnet) , les jambes et les bras devront être couverts, les bâtons ne sont pas conseillés sur la Snow Race et le tour du bois ; Température comprise en cette période de l'année entre - 20 et 05 C°. Il est donc conseillé de prévoir une tenue adaptée au froid. Bandeau ou bonnet, gant, lunettes de protection, collant long, petite guêtre . En cas de température fortement négative prévoir une protection pour le camelback ou la gourde, l'eau pouvant geler ..Les bras et les jambes doivent être entièrement couverts.

L'utilisation de chaines ou ressort à neige est autorisé. Accompagnement avec un chien interdit.

Matériel Obligatoire : Blouson thermique avec capuche, gant et bonnet, couverture de survie, camelback ou porte gourde 75 cl sont obligatoires pour les deux parcours. Il est interdit de suivre les coureurs à ski ou autre, ravitaillement hors zone non autorisé. L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires de départ suivant les conditions climatiques ou autres , et maintient la manifestation en course ou randonnée pédestre en cas d'absence de neige.

Art 8 : COUVERTURE PHOTOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Des photos seront prises sur le parcours et seront en vente sur le site www.tamtam-photo.com

ART 9 : MISES HORS COURSE

Les concurrents seront éliminés pour cause de : Absence de dossard – Falsification de dossard – Retard au départ de la compétition – Absence de l'équipement obligatoire – Non pointage aux postes de contrôles – Dépassement des temps maximums autorisés aux postes de contrôle – Pollution ou dégradation des sites traversés (couper les sentiers, jets de détrit) – Refus de se faire examiner par un médecin – Ravitaillement en dehors des zones prévues- Adapter une attitude sobre et respectueuse en particulier l'hiver penser à la pollution sonore.

Art 10 : ANNULATION

Aucun remboursement ne sera possible, seul un avoir sera proposé pour le Snow Race 2020 ou la Sky Race 2019 sur présentation d'un certificat médical, la demande devra être effectuée une semaine au minimum avant le début de l'épreuve. L'organisation ne peut être tenue responsable de l'état des routes et de l'acheminement des coureurs sur le site de départ